



Le 19 Mai 2020

Téléphone : 02 38 42 15 15
Télécopie : 02 38 62 77 89
accueil@cigalesetgrillons.com
www.cigalesetgrillons.com

Madame, Monsieur,

A ce jour, notre ministère nous autorise à réouvrir les Accueils de Loisirs jusqu'à nouvel ordre (sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire) mais, tout comme les écoles, selon des protocoles très stricts.

Afin d'anticiper et de pouvoir préparer au mieux cette organisation, nous avons besoin de connaître au plus vite les inscriptions.

Aussi nous vous demandons de **retourner vos bulletins au plus tard le 12 Juin 2020** (bulletin + paiement). Nous n'encaisserons aucun paiement tant que nous n'aurons pas la certitude définitive de l'ouverture des Accueils.

Suite au protocole qui nous est imposé, le fonctionnement des Accueils sera très différent de ce que les enfants vivent habituellement durant les vacances. Nous ferons le maximum pour que cela reste agréable et ludique malgré toutes nos contraintes.

Les familles et nos personnels devront respecter impérativement ces règles.

Voici quelques unes des obligations changeant de manière importante nos fonctionnements habituels :

- Port du masque obligatoire pour les encadrants
- Port du masque obligatoire pour les mineurs de 11 ans et plus (à fournir 2 par jour par les familles)
- Limiter le déplacement des mineurs
- Nettoyage des locaux 2 fois par jour
- Aération des espaces plusieurs fois par jour
- Désinfection du matériel et des surfaces après chaque activité
- Lavage des mains et désinfection au gel hydroalcoolique (entrée et sortie de lieu, début et fin d'activité)

- Pas d'attroupelement et distanciation lors des arrivées du matin et du soir
- Les responsables légaux ne sont pas admis dans les locaux
- Activités par groupe de 12 enfants maximum en intérieur et 9 enfants en extérieur
- Les groupes sont constitués et ne changent pas pendant la période d'accueil
- Pas d'activité commune avec d'autres groupes
- Chaque groupe doit être maintenu dans la même salle d'activités au cours d'une même journée
- Distanciation sociale obligatoire : durant les activités, dans les transports, à la cantine, en extérieur
- En cas de suspicion de COVID 19, les familles doivent obligatoirement venir chercher leur enfant, la fermeture du centre pourrait dans ce cas être prononcée
- Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant chaque matin, si celle-ci dépasse 37,8 °C l'enfant ne pourra pas prendre part à l'Accueil de Loisirs.

Pour toutes ces raisons qui compliquent considérablement la mise en place de l'Accueil de Loisirs, cette année exceptionnellement **les inscriptions se feront à la semaine**, et les **plannings ne seront pas disponibles à l'avance** puisque nous sommes tributaires des autorisations de chaque prestataire.

Notre réglementation et nos protocoles sont régulièrement revues selon l'évolution de la situation nationale, aussi ces conditions peuvent se trouver assouplies ou renforcées à tout moment.

L'Association Cigales et Grillons et vos communes vous remercient pour votre compréhension et pour le respect dont vous ferez preuve afin de protéger les enfants et vous-même ainsi que nos personnels.

L'équipe Cigales et Grillons



VACANCES D'ETE

Demande d'inscription a l'Accueil de Loisirs* des Grandes Vacances

Date limite d'inscription le 12 Juin 2020



Nom du responsable légal : M. Mme Melle

➡ Indiquez le ou les enfant(s) à inscrire :

NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	__ / __ / ____
NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	__ / __ / ____
NOM :		PRÉNOM :		NÉ(E) LE	__ / __ / ____



Adresse complète:



Téléphone : _____ Mail :



N° allocataire CAF :
(7 chiffres + 1 lettre)

QF :
(le QF de référence pour l'année 2020 est celui de janvier 2020)

Cocher la période si elle vous intéresse

Accueil à GIDY

- JUILLET**
- Du 6 au 10 Juillet 2020 5 jrs Heure d'arrivée :h.... Heure de départ :h....
 - Lundi 13 Juillet 2020 1 jrs Heure d'arrivée :h.... Heure de départ :h....
 - Du 15 au 17 Juillet 2020 3 jrs Heure d'arrivée :h.... Heure de départ :h....
 - Du 20 au 24 Juillet 2020 5 jrs Heure d'arrivée :h.... Heure de départ :h....
 - Du 27 au 31 Juillet 2020 5 jrs Heure d'arrivée :h.... Heure de départ :h....

Accueil à CERCOTTES

- AOÛT**
- Du 3 au 7 Août 2020 5 jrs Heure d'arrivée :h.... Heure de départ :h....
 - Du 10 au 14 Août 2020 5 jrs Heure d'arrivée :h.... Heure de départ :h....
 - Du 17 au 21 Août 2020 5 jrs Heure d'arrivée :h.... Heure de départ :h....
 - Du 24 au 28 Août 2020 5 jrs Heure d'arrivée :h.... Heure de départ :h....
 - Lundi 31 Août 2020 1 jrs Heure d'arrivée :h.... Heure de départ :h....

Ouverture sous réserve de 30 inscrits minimum à la date limite d'inscription

LE PAIEMENT EST OBLIGATOIRE A L'INSCRIPTION

Tarif	Nbre de jours	Nbre d'enfant	Montant du paiement à joindre



Par carte bancaire

Suite aux nouvelles réglementations en vigueur si vous souhaitez faire un paiement par carte bancaire merci de nous contacter au 02.38.42.15.15



Par chèques

A l'ordre de Cigales et Grillons
(précisez au dos de votre chèque le nom et prénom de l'enfant)



Par chèques vacances ANCV

Par tickets CESU



A Le Signature :



► Qui peut en bénéficier :

Les enfants âgés de 3 à 12 ans demeurant sur la commune de Cercottes.
 Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription en ALSH est possible sur présentation d'un certificat de scolarité.
 Pour les personnes ne résidant pas sur la commune, merci de vous adresser directement à l'association Cigales et Grillons.

► Lieux :

 Horaire des garderies A l'accueil de loisirs * le matin : de 7h30 à 9h00 * le soir : de 17h00 à 18h00	 Accueil de Loisirs de Juillet Ecole Olympe de Gouge Esplanade Olympe de Gouge 45520 GIDY Tél : 02.34.52.05.42 <hr/>  Accueil de Loisirs d'Août Local multi accueil Rue Louise Dubel 45520 CERCOTTES Tél : 02.38.75.47.27	 Les rendez-vous ! Pas de réunion d'informations pour le moment. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question Le 12 Juin : <u>Date limite d'inscription</u>
--	--	--

► Jours et Horaires d'accueil :

L'accueil de Loisirs est ouvert chaque jour des vacances scolaires (sauf jour férié).
 De 09h00 à 17h00 avec une possibilité d'accueil et de départ échelonné de 07h30 à 09h00 et de 17h00 à 18h00.

► Restauration :

Le déjeuner est inclus et un goûter sera distribué aux enfants en fin d'après-midi.

► Conditions d'inscription et modalité de règlement :

- * Les inscriptions peuvent se faire en Mairie ou aux bureaux de Cigales et Grillons (sur place ou par courrier).
- * La **date limite d'inscription est fixée au 12 juin 2020**. Toute inscription arrivant après cette date sera acceptée sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement. Une fois effectuées les inscriptions ne pourront plus être modifiées.
- * Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par Cigales et Grillons avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'été.
- * Les inscriptions se font à la semaine (sauf jour férié). Elles doivent être communiquées avant la date limite d'inscription.

► Les tarifs : (le coût est déterminé selon votre QF)

TARIF 2020	Tarif journée Commune (habitants de Cercottes)
Tranche 1 : de 0 à 260	3,50 €
Tranche 2 : de 261 à 360	4,90 €
Tranche 3 : 361 à 460	6,40 €
Tranche 4 : 461 à 560	7,90 €
Tranche 5 : 561 à 660	9,20 €
Tranche 6 : 661 à 850	10,40 €
Tranche 7 : 851 à 1100	11,80 €
Tranche 8 : 1101 à 1350	15,00 €
Tranche 9 : 1351 à 1500	17,00 €
Tranche 10 : 1501 à 1650	18,00 €
Tranche 11 : 1651 à 1800	19,00 €
Tranche 12 : 1801 et +	20,00 €



En cas de non présentation du justificatif QF 2020 le tarif appliqué sera le **tarif maximum**.
 (QF de référence est celui de Janvier 2020)

► Paiement :

Les paiements sont à JOINDRE au moment de l'inscription et à remettre, aux bureaux de l'association Cigales et Grillons.
 Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

► Mode de règlement possible et facilité de paiement :

- ⇒ Par chèques
 (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant)
- ⇒ Par carte bancaire
- ⇒ Par chèques vacances ANCV ou tickets CESU

► Annulation :

- * Pour raisons médicales : les journées d'absence donneront droit à un avoir selon les conditions cumulatives suivantes :
 Absence sur la journée complète +
 présentation d'un certificat médical sous 8 jours indiquant l'incapacité de l'enfant à fréquenter l'accueil de loisirs
- * Pour autres raisons : la somme versée sera conservée.
- * En cas d'annulation due à des événements à caractère exceptionnels (grève, attentats, conditions climatiques, interdiction d'ouverture), l'association Cigales et Grillons se réserve le droit de retenir une somme forfaitaire par enfant.

* Cette action est soutenue financièrement par la Caisse d'Allocation Familiale du Loiret